



**Patte Alain**

rue Georges Simpson 72  
1083 BRUXELLES

TARIF 04 EN VIGUEUR A PARTIR DU 1er JANVIER 2019

# 04

## BON DE COMMANDE

### CONTRAT DE LOCATION MACHINE A BARBE A PAPA & FONTAINE A CHOCOLAT

**CHOIX N° 1 (1.100 Watts)**

**Location Barbe à Papa à 80 € / jour avec un supplément de 60 € par journée supplémentaire.**

**Consommables**

50 Bâtonnets 28 cm pour 3,00 €

**Sucre spécial Barbe à Papa aromatisé**

Paquet de 1 kg pour 8,00 €

**CHOIX N° 2 (325 Watts)**

**Location Fontaine à chocolat à 80 € / jour avec un supplément de 60 € par journée supplémentaire.**

**Consommables : Chocolat spécial Fontaine à Chocolat au choix :**

**Blanc, Noir ou au Lait / Prix 20,00 € le paquet de 1,0 Kg**

**Blanc, Noir ou au Lait / Prix 50,00 € le paquet de 2,5 Kg**

Le chocolat que nous vous proposons doit être fondu préalablement « micro-ondes / bain marie » pour une utilisation simplifiée !

**50 Bâtonnets 20 cm pour 3,00 €**

NOM : ..... Prénom : ..... Tel./GSM : .....

**ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!**

ADRESSE : .....

e-mail : .....

DATE DE L'EVENEMENT : ..... NOMBRE DE JOUR(S) : .....

ACOMPTE : **35 €** VERSE LE : .....

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON : .....

TYPE DE CHOIX RESERVE : .....

TYPE ET NOMBRE DE PAQUETS DE CHOCOLATS OU DE SUCRE COMMANDES veuillez préciser : .....

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON : .....

ADRESSE DE FACTURATION : .....

.....N° de TVA : .....

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 D)**

**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

**BARBE A PAPA – FONTAINE A CHOCOLAT + la date de l'événement.**

**Contrat de location** : voir page 2 D. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

**TEL : 02/427.88.67 – FAX 02/428.72.61 – GSM 0475/689.264**

**ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB**

**Site web : [www.bleuhelium.be](http://www.bleuhelium.be) - e-mail : [bleu.helium@skynet.be](mailto:bleu.helium@skynet.be)**

**CONTRAT DE LOCATION BARBE A PAPA & FONTAINE A CHOCOLAT**

**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

**Transport** : Barbe à Papa et Fontaine à Chocolat forfait non livré, en ce qui concerne le transport assuré par le client, l'attraction doit nous être rapportée le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard.

**Le client qui assure le transport devra se présenter avec une copie recto/verso de sa carte d'identité.**

En cas de livraison par nos soins, un supplément de € 30,00 sera compté pour Bruxelles et les 19 communes. Au-delà, départ atelier km 0 (rue Georges Simpson) un forfait de € 1,00 le km vous sera compté. La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard.

**Assurance** : L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des attractions détruites n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des équipements détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement). Les pièces et accessoires des jeux devront nous être restitués en fin de location. Les pièces manquantes seront facturées.

**Electricité** : La fourniture d'une prise ou rallonge électrique protégée de 220 V (+ différentiel) et d'une rallonge électrique 2 conducteurs + terre d'une longueur suffisante est à charge du client. Le wattage des différentes attractions est repris sur le bon de commande de chaque contrat (page 1)

**Nettoyage** : Le nettoyage de la machine à barbe à papa sera assuré par nos soins. En aucun cas celui-ci ne sera effectué par le client. La machine sera donc restituée non nettoyée ! Par contre, en ce qui concerne la Fontaine à Chocolat, le client effectuera un premier nettoyage minutieux de la machine avant que le chocolat ne soit refroidi (durci !!!). La restitution de la machine non nettoyée comme stipulé pourra entraîner un supplément nettoyage de € 100,00.

**Consommables** : Le sucre spécial Barbe à Papa, les bâtonnets pour Barbe à Papa ou Fontaine à chocolat ainsi que le chocolat spécial Fontaine seront livrés selon les quantités commandées par le client. Les conditionnements non entamés (intacts) seront repris au terme de la location. Sauf, si leur conservation ne satisfait plus aux règles élémentaires d'hygiène alimentaire !!!

**Surveillance** : Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les enfants ne font pas bon ménage ! Il est donc recommandé d'interdire de fumer auprès des enfants... Y compris les parents !!!

**A INTERDIRE :**

- Pour la machine à Barbe à Papa : de la plonger dans l'eau et de la nettoyer à grandes eaux (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur).
- Pour la Fontaine à Chocolat : les accessoires de la Fontaine à Chocolat peuvent être plongés dans l'eau sauf la base (électricité).
- Il est formellement interdit d'introduire un quelconque objet ou couvert dans les ouvertures de la partie centrale de la machine Fontaine à Chocolat (vis sans fin en mouvement).
- Ne jamais laisser la ou les machine(s) sans surveillance !!!
- Il est interdit d'utiliser lors du nettoyage des matériaux ABRASIFS : éponges jex, laine de fer ou inox, ... (Dégâts cfr paragraphe Assurance)
- Ces deux machines ne peuvent en aucun cas être manipulées par des enfants. Les enfants ne doivent pas regarder par dessus la casserole de la Barbe à Papa, au risque de recevoir des projections de grain de sucre dans les yeux !!! (Dououreux comme le sable).

**Annulation** : Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous accepterons les annulations tardives sans aucun frais.

**Acompte** : Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande, avec en communication : Location Barbe, Fontaine ou Pop Corn et la date de l'événement. Aucune commande ne sera enregistrée si les documents ne sont pas en notre possession dûment signés en page 1 et en page 2 précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte. Sauf accord écrit de notre part.

**Paiement** : Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

**ATTENTION REPRISE** : La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 D)**  
**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**